

Canicule

Risque de feu de forêt élevé / Suite L'ONF prend des mesures d'interdiction

Après avoir communiqué sur les hauts niveaux de risques de feu vendredi 17 et samedi 18 juin liés à la combinaison d'une sécheresse et d'une vague de canicule et appelé à la prudence, la direction territoriale Seine-Nord (Hauts-de-France, Île-de-France et Normandie) de l'Office national des forêts prend des **mesures d'interdiction afin de limiter les venues en forêt** dans ce contexte de danger accru d'incendies : fermeture de routes forestières, annulation d'événements, arrêt des travaux...

Toutes les **forêts domaniales d'Île-de-France, de l'Eure, de l'Orne, de l'Oise et de l'Aisne** et certaines des forêts de la **Seine-Maritime** et de la **Somme** seront concernées. Les mesures présentées ci-dessous seront effectives toute la journée de **samedi**, journée de risque maximal.

Fermeture des routes. Les routes forestières ouvertes à la circulation automobile seront interdites. Rubalise et panneaux seront mis en place autant que possible pour prévenir les usagers.

Annulation d'événements. Tous les événements réunissant du public prévus samedi 18 juin sont annulés.

Arrêt des travaux. Tous les travaux prévus par des entreprises de travaux forestiers ou des cessionnaires sont interdits.

Des tournées de surveillance seront organisées dans certains de ces massifs afin de continuer à diffuser les messages de prévention et s'assurer du respect de ces mesures. L'Office national des forêts rappelle que l'objectif de ces mesures est de protéger les forêts des risques induits par la conjonction d'un épisode climatique intense et d'une fréquentation très élevée.

FEUX DE FORÊT
Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

- Ni feu ni barbecue aux abords des forêts
- Pas de cigarette ni de mégot jeté au sol ou par la fenêtre de la voiture
- Pas de travaux sources d'étincelles les jours de risque d'incendie
- Pas de combustible contre la maison (bois, fuel, butane...)
- Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte en localisant le feu avec précision
- Je me mets à l'abri dans une habitation

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr
#FeuxDeForet

QUE FAIRE EN CAS DE DÉPART DE FEU ?

- Rester éloigné d'un feu de forêt
- Prévenir les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou 112
- Localiser la zone en précisant : lieu, numéro de parcelle (affiché sur les arbres au niveau des carrefours entre parcelle), nom d'allée forestière ou de carrefour, coordonnées GPS
- Ne pas obstruer les voies d'accès à la forêt

CONTACTS ONF

Île-de-France Est (77, 91, 94)

Guillaume Larrière

Tél. 01 60 74 93 62 - 06 27 66 73 94

guillaume.larriere@onf.fr

Île-de-France Ouest (92, 78, 95)

Ysatsy NADJI

Tél. 01 34 83 63 46 - 06 46 49 77 87

ysatsy.nadji@onf.fr

Normandie

Sonia BOURGOUIN

Tél. 02 33 82 36 24 - 06 16 62 82 41

sonia.bourgouin@onf.fr

Hauts-de-France

Elise MICHAUD

Tél. 03 44 92 57 62 - 06 21 50 80 31

elise.michaud@onf.fr